



# Formation préparatoire au certiphyto V2

## Catégorie « Décideur exploitation agricole »

Le certificat individuel phyto (dit certiphyto) « décideur en exploitation agricole », mentionné dans le Plan Ecophyto, est un document national délivré à des personnes physiques dont l'attribution leur permettra, pour ce qui concerne les contributeurs de VIVEA, d'être en règle lors de l'achat et lors d'une utilisation professionnelle de produits phytopharmaceutiques, dans les conditions définies par le décret no 2011-1325 du 18 octobre 2011.

### Date et lieux :

**19 & 20 MAI 2021 à la Chambre des métiers :** Pôle Méditerranéen d'Hébergement et de Formation, 16 rue Paul Colonna d'Istria à Ajaccio

### Date limite d'inscription:

**10/05/2021**

### Durée :

2 jours soit 14h

### Intervenants :

Le docteur Oster Médecin-chef et Mr Moracchini Service MSA, Emmanuelle Guigues Chargée d'études Environnement et Agro-Pastoralisme

### Tarif : 224€

• Prise en charge directe VIVEA pour les contributeurs VIVEA (chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux, entrepreneurs du paysage ou de travaux forestier à **jours de leurs cotisations VIVEA** auprès de la MSA et jeunes en démarche d'installation.

• Prise en charge FAFSEA pour les salariés relevant du FAFSEA

• 224 € pour les autres publics

### Public :

Contributeurs et contributrices corses.

### Objectifs :

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, les connaissances en matière :

- de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

### Contenu :

- Présentation du plan Ecophyto 2018. Qu'est-ce qu'un produit phytopharmaceutique? Le transport, le stockage et l'utilisation, des produits. La responsabilité de l'employeur, de l'applicateur vis à vis des tiers
- Les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les mesures à prendre pour réduire les risques pour l'être humain, la conduite à tenir en cas d'intoxication ou d'accident
- L'impact sur l'environnement et les principales voies de contamination, les types de pollution, le devenir des produits phyto, la prévention des risques, la traçabilité tout au long du processus
- Les techniques alternatives, les systèmes réduisant les risques de bio-agression, évaluation de la nécessité d'intervention, savoir choisir ses produits

### Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques en salle, PowerPoint, Salle PC avec accès internet.

QCM collectif en ligne pour chaque partie et un test individuel en ligne à l'issue de la formation.

**Pour s'inscrire :** Bulletin d'inscription à transmettre soit par mail à :

[formation@corse-du-sud.chambagri.fr](mailto:formation@corse-du-sud.chambagri.fr)

soit par courrier à l'adresse suivante :

**Chambre d'Agriculture de Corse-du-Sud**  
**Pôle Economie d'Entreprise – Formation**  
**19 Avenue Noel Franchini, CS 40913**  
**20700 Ajaccio Cedex 9**

**Contact :** Emmanuelle Guigues: 06 12 01 02 76 ou Laetitia : 04.95.29.26.48